

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de Helle
SENGOMONA GANGOUTA Béatrice, dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers-SAF
(Administration Générale)...

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP. du 21.6.1958 fixant
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.426 du 29.12.1962 fixant
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Fi-
ciers (SAF) ;
(/u le décret n° 74.229 du 10.6.1974 portant
de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et
mes de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur
Commerce ;
(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.1962 fixant
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63.81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-
ticles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67.50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.01.1981 au décret n°
80.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.01.1981 relatif aux attributions
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 068/DATENFR du 16 Août 1982 du Secrétaire
Général du Plan, transmettant le dossier constitué par le préposé
(/u le Protocole d'Accord du 5-8-1970 signé entre la
République Populaire du Congo et l'URSS.-

ARTICLE 1er- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 du 29-12-1962, 74-229 du 10-6-1974 et du Protocole d'accord du 6-8-1976 susvisés Mademoiselle SENGOMONA GANGOULA Béatrice, née le 1er Février 1956 : N'Gouedi, titulaire du Diplôme de Maître Es Sciences Economiques (Spécialité : Planification de l'Economie Nationale) obtenu à l'Institut d'Economie Nationale d'Odessa (URSS), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2°- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre du Plan.

ARTICLE 3°- Le Présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan.

BRZEEVILLE, LE 13 Décembre 1982

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDEOU.-

AFILIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP.DFP.	3
DFP.BST.	1
D.C.F.	3
MINI. PLAN.	1
DOSSIER.	3
INTERESSEE	1
SECH/EC.	2.-/-